

Madame, Monsieur,

Vous allez établir un contrat d'apprentissage, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les documents suivants **dans les meilleurs délais** et **avant le démarrage du contrat**

Rappel : : Il vous appartient de faire enregistrer le contrat d'apprentissage de votre apprenti et donc de le transmettre au plus dans les 5 jours ouvrables qui suivent le début de l'exécution du contrat (décret N°2006-920 du 26 juillet 2006). **A défaut de contrat d'apprentissage écrit, le contrat de travail restera verbal et sera considéré comme un contrat en CDI à temps plein en cas de litige :**

<input checked="" type="checkbox"/> Le questionnaire destiné à l'établissement du contrat d'apprentissage concernant le (la) futur(e) apprenti(e) INTERGRALEMENT rempli *	
<input checked="" type="checkbox"/> Copie du (des) diplôme(s) et certificats de travail du maître d'apprentissage (CF conditions de compétences) <input checked="" type="checkbox"/> L'attestation de la direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle (D.D.T.E.F.P.)	Si vous n'avez jamais formé d'apprenti(e) dans le diplôme préparé par le jeune ou s'il y a un changement de situation
<input checked="" type="checkbox"/> Une Fiche médicale d'aptitude délivrée par la médecine du travail, Indispensable et non par un médecin généraliste ou médecin scolaire	Rappel : Le rendez-vous doit être pris par l'employeur dans les meilleurs délais (au plus tard avant la fin de la période d'essai)
<input checked="" type="checkbox"/> Certificat de fin de scolarité <input type="checkbox"/> Dispense à l'obligation scolaire au besoin	Jeune de moins de 16 ans sortant de 3 ^{ème} générale Pour un jeune de 15 ans (né en 1992) sortant de 3 ^{ème} (né au 1er semestre : avis du Directeur du dernier établissement fréquenté, né au 2 ^{ème} semestre : avis de l'Inspection Académique)
<input type="checkbox"/> Une copie de la constatation de rupture <input type="checkbox"/> Une copie du contrat d'apprentissage initial	<u>INDISPENSABLE</u> Pour une suite de contrat d'apprentissage
<input checked="" type="checkbox"/> chèque de 50 € par contrat correspondant à la participation financière pour la prestation assurée, libellé à l'ordre de la CCI de Morlaix	

*** TOUT QUESTIONNAIRE INCOMPLET SERA RETOURNE DANS SON INTEGRALITE A L'ENTREPRISE**

INFOS PRATIQUES

- Nous vous rappelons que vous devez prendre contact avec l'URSSAF pour effectuer la **Déclaration Unique d'Embauche**. C'est une obligation pour l'employeur qui risque des sanctions s'il ne la respecte pas.
- Un **maître d'apprentissage** peut former : 2 apprenti(e)s ou 2 CPA et 1 redoublant au cours d'une même période. (sauf dispositions particulières).
- En cas **d'utilisation par l'apprenti(e) mineur(e) de machines dangereuses** ou d'affectation à des travaux dangereux, fournir l'autorisation accordée par l'Inspecteur du Travail, à défaut la copie de la demande d'autorisation (en plus de la

